

CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE
EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 32140 rév. 5 du 12 septembre 2024

Modifie / Revision le certificat 32140-4

Délivré par : **Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Issued by

En application : **Directive 2014/31/UE, Module B**

In accordance with

Directive 2014/31/EU, Module B

Fabricant : **CTVIM - ZI Sud 6 rue Gaspard Monge**

Manufacturer

FRANCE 13200 ARLES

Mandataire : / FRA

Authorized representative

Concernant : Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, type CTV-xxxx, non destiné à la vente directe au public.

In respect of

A non automatic weighing instrument, type CTV-xxxx, not intended for direct sales to the public.

Caractéristiques : **Classe III et IIII.**

Characteristics

Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.

Accuracy class III and IIII.

The other characteristics are given in the annex.

Valable jusqu'au : **30 novembre 2026**

Valid until

November 30th, 2026

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 page(s).

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P241488 -1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s).

All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P241488 -1.



Accréditation n°5-0012
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Pour le Directeur Général

on behalf of the General Director

Responsable du Département Certification
Instrumentation

Head of Instrumentation Certification Department

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial

Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37

info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-32140 rév. 5

Historique des révisions

N° DE RÉVISION	MODIFICATION PAR RAPPORT À LA RÉVISION PRÉCÉDENTE
0 (30/11/2016)	Certificat initial
1 (18/12/2018)	Ajout de nouveaux dispositifs indicateurs et de nouvelles cellules de pesée à sortie numérique.
2 (02/12/2019)	Ajout de nouveaux dispositifs indicateurs et de nouvelles cellules de pesée à sortie numérique.
3 (12/04/2021)	Ajout de nouveaux dispositifs indicateurs et de nouvelles cellules de pesée à sortie numérique.
4 (19/06/2023)	Ajout de nouveaux dispositifs indicateurs et de nouvelles cellules de pesée à sortie numérique.
5	Ajout de nouveaux dispositifs indicateurs (Grupo Epelsa, Ohaus, Radwag, Systec).

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type CTV-xxxx (où xxxx représente le type de l'indicateur utilisé, par exemple CTV-P1411-B) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 6 du Décret n° 2016-469 du 9 juin 2016, qui a transposé dans le droit français la Directive 2014/31/UE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 : 2015 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiels.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTV-xxxx sont constitués de trois modules.

A – Un dispositif indicateur (pouvant être constitué d'association de modules) pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	IDL	LNE-23066
	IDe	LNE-15649
	CANDY-Ex	LNE-28454
	IDLC-2	LNE-7998
	LOGIC / HARMONY	LNE-11592
	WT-12	LNE-25980
	IDTB	LNE-25982
BALANÇAS MARQUES	BM1000 series / BM1000P series	TC11529
	BM400 ou BM500	TC11870
BILANCIAl	DD700...	GB-1531
	DD1050...	GB-1445
	DD1010...	GB-1471
	D70ES	TC11087
	DD700, DD700IC, DD700I	TC11501

**Annexe au certificat d'examen UE de type
n° LNE-32140 rév. 5**

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
BILANCIAI	DD1010, DD1010IC, DD1010I, DD1010H, DD1010ICH, DD1010IH, DD1010 Flynet, DD1010IC Flynet, DD1010I Flynet, DD1010H Flynet, DD1010ICH Flynet, DD1010IH Flynet	TC11503
	DD1050, DD1050i, DD2050, DD2060X-Series	TC11560
	D70E	TC12055
DINI ARGEO	3590E / CPWE / DFW / DGT / KS	0200-WL-05741
FOOK TIN Technologies	AWI-P / AWI-K / FT-AERO-1 / FT- AERO-2 / ASD-1 / ASD-2	R76/2006-A-DK2-2021.01
GIROPES	GI4xx	CEM-141103001 à partir de la révision 1
GRUPO EPELSA	DZ-66 / DZN-66 / DZB-66	0200-NAWI-09567 ¹
	ENERGY	TC7677
	ORION PLUS / CYBER PLUS	TC8383
	V-36, V-56	TC8442
	TIGRIS series	TC12604
HBM	WTX110	TC11130
	WTX120	TC10862
LAUMAS ELETTRONICA	TLB4...	DK0199.519 0200-NAWI-04346 ²
	W100 / W200 / W200IP64 / W200IP67 / WDOS / WDESK / WDESKLIGHT / WINOX / WTAB / W200BOX / W200BOXEC / ADPEW200 / WLIGHT	0200-WL-04954
	TLM8	0200-WL-06273
	CLM8	0200-WL-06274
METTLER-TOLEDO	ICS226	TC8375
	IND245 / IND246	TC7918
	IND780	TC6944
	IND560	TC6812
	IND570	TC8458
	ICS6x9-1 / ICS4x9-1 / ICS4x5-1 / ICS6x5-1 / ICS426x / ICS466x	TC7831
	DigiCell	TC7758
	Rainbow	TC8039
OHAUS	T72XW	TC8509
	TD52P, TD52XW	TC11214
	i-DT61PW, i-DT61XWE	TC11888
	i-DT33P, i-DT33XW	TC12208

¹ A la date d'édition du présent certificat, le certificat n° 0200-NAWI-090567 est valide jusqu'au 16/11/2030.

² A la date d'édition du présent certificat, le certificat n° DK0199.519 a été révisé par le certificat n° 0200-NAWI-04346 qui est valide jusqu'au 14/11/2025.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-32140 rév. 5

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
PRECIA SA	P1411-B	LNE-30973
	X1104-TR	LNE-27116
	X1104-TG	LNE-27118
	X241-PMNET	LNE-18043
	X241-B	LNE-12663
	X241-TR	LNE-12661
	P1405-B ou P1907-B	LNE-32262
	X112-B	LNE-23273
RADWAG WAGI ELEKTRONICZNE	PUE CY10 ou 5Y	ZR 128/23 - 0243
	PUE C32	PL CO 01/17
	PUE 7.1	ZR 128/15 - 0115
	PUE HY10	ZR 128/15 - 0121
	PUE C315	ZR 128/18 - 0181
	PUE H315	ZR 128/21 - 0227
	PUE HX5.EX	TC11120
	PUE HX7	ZR 128/19 - 0202
SCAIME	eNod4 WT	LNE-33370
	Module unité de traitement type eNod4 associé à Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE	LNE-33369
	IPE100, IPE90, IPC, IPE50	0200-WL-07555
SOEHNLE	3035	TC8691
	3010-3015	TC11049
SYSTEC	IT1 / IT3 series	TC8796
	IT2000M	TC8564
	ITx000E-..., ITx000ET-..., ITx000M- ... (x = 3,4, 6 ou 8)	TC8477
	IT3000Ex	D09-07.44
	IT8000...	D09-02.27
	PC Scale View	TC10796

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être d'un type décrit ci-après.

C.1 - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-32140 rév. 5

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'examen UE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat (EN 45501) délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type prévu par la directive 2014/31/UE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant, ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH n'est pas autorisée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant à l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la procédure d'évaluation de la conformité selon le module D ou le module F.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4.

C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant, dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée figurant dans le guide WELMEC 2.4 et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	DC 285, CPFN-A, CPFN-B	TC6981
BILANCIAI	CPD	R60/2000-GB1-05.06
DINI ARGEO	RCD...	TC7547 à partir de la révision 1
METTLER-TOLEDO	MBA ... MPD ... MMA	TC7978
	MPGI	D09-97.24
METTLER-TOLEDO	SLC820...	TC7579
	MTX	TC5408
	0760-1XXX	TC2149
PRECIA MOLEN	X970-C	LNE-17369
PRECIA SA	X1409-C	LNE-37624
RICE LAKE WEIGHING SYSTEMS	RL5416D, RL5416DC	TC11637
	RL5426D, RL5426DC	TC11699
SCAIME	CB50X-DL.....	TC7078

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :  ou 

Portée maximale (Max) : Compatible avec les modules utilisés

Nombre maximal (n ou n_i) d'échelons : n ou n_i ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 sont respectés.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-32140 rév. 5

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type CTV-xxxx dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type CTV-xxxx susceptibles d'être **dénivelés** sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type CTV-xxxx peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

En particulier, l'instrument de pesage type CTV-xxxx peut être connecté à des périphériques passifs de type imprimantes réceptrices simples portant le marquage CE ou de type répéteur portant le marquage CE et définis par le guide Welmec 2.10 § 3.1.3.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans cité ci-dessus l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

6. Sécurisation et scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

S'il est présent, le dispositif de contrôle d'inclinaison reçoit une marque de scellement.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-32140 rév. 5

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2 – module D de la directive 2014/31/UE et annexe XIV, point 2) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Marquages et inscriptions

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type CTV-xxxx, porte au moins les indications suivantes :

- le nom du fabricant,
- le nom du type,
- le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

L'instrument type CTV-xxxx doit également porter la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse postale à laquelle le fabricant peut être contacté. Ces indications peuvent figurer sur la plaque d'identification ou sur un autre support adéquat.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type CTV-xxxx, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.